

## ETATS GENERAUX DE L'EDUCATION

Réunion du 20 mars 2008

### Périmètres statutaires et géographiques

#### Informations :

1. Un télégramme diplomatique va informer les postes de la constitution de la commission préparatoire aux états généraux de l'éducation et leur demander de faire remonter leurs «Plans écoles » élaborés selon un canevas que leur prépare la DGCID.
2. Deux groupes de travail sont constitués, le premier présidé par le Doyen Perret se penchera sur l'homologation (18 avril), le second, présidé par M. Perigot examinera les financements.
3. Mi-avril, M. de la Messuzière rencontrera Bernard Kouchner afin de faire un point sur les travaux de la commission

#### Problématique de la réunion :

La répartition géographique du réseau est elle adaptée à celle des communautés françaises ?

Est-elle adaptée à la politique économique et d'influence de la France ?

Y a-t-il déséquilibre entre continents ?

Quelles évolutions de la carte scolaire peut-on prévoir ? Selon quels critères ? (Évolution des statuts ?

Nouvelles règles d'homologation ? )

**Position de l'AEFE :** La carte scolaire est en évolution constante, la question qui se pose est de savoir comment la gérer : faut-il être directif ou répondre à la demande là où elle s'exprime ?

Presque tous les établissements du monde, quelque soit leurs statuts sont à saturation, tous sont en croissance. Le problème actuel de l'AEFE est de savoir comment répondre à la demande.

#### Le statut des établissements joue-t-il sur leur dynamique ?

Le statut des établissements en gestion directe est historique, il s'agit essentiellement des anciens établissements de l'éducation nationale (en Afrique) d'établissements qui se sont développés sur la base d'accords culturels (Europe), ce sont des établissements importants plus de 1000 élèves qui nécessitent une gestion professionnelle.

Les établissements conventionnés sont en majorité gérés par des bénévoles pour lesquels cela représente un travail à plein temps. Certains établissements de plus de 1000 élèves sont gérés par des groupes fondateurs qui ont vieilli et ne se renouvellent pas.

Les établissements qui scolarisent entre 300 et 1000 élèves sont souvent dynamiques, il s'agit essentiellement d'établissements d'Extrême Orient, dont les comités des gestions sont pris en main par des entreprises.

Les établissements homologués sont souvent gérés par d'autres opérateurs (MLF) ou par des associations ou fondations, ils ne scolarisent que 27% des élèves.

Existe-t-il un statut idéal ? Il semblerait que non si on en juge par différents cas de figure : des établissements conventionnés demandent leur passage en EGD lorsqu'ils ont un problème de reconnaissance juridique (Hanoi – Ankara...) ou lorsque l'établissement n'arrive plus à se gérer (essentiellement en raison du turn-over des bénévoles). Pour des établissements de moins de 1000 élèves, l'AEFE essaie de trouver une autre solution que la gestion directe (recours à la MLF pour des établissements de 600 élèves comme Saragosse, Alexandrie).

Il peut et doit y avoir chaque année des évolutions de statuts (de conventionné à EGD ou déconventionnement), elles doivent être menées en concertation avec les établissements en étudiant toutes les conséquences de ces évolutions notamment sur le personnel. Le déconventionnement entraîne une hausse des frais de scolarité aussi l'AEFE cherche-t-elle une autre type d'accord (partenariat) qui, plus souple que la convention, permettrait tout de même de conserver l'appui pédagogique de l'Agence (y compris l'aide au recrutement) c'est l'exemple de Taïwan (section française au sein d'une école Britannique, dont le conventionnement n'était pas viable).

La fluidité entre les statuts, qui peut être une réponse à l'accroissement du réseau, dépendra de la possibilité qu'auront les établissements partenaires de conserver des titulaires pendant quelques années. De nombreux établissements homologués sont tentés par ces accords de partenariat.

**Faut-il se développer partout où la demande s'exprime ?** Il est difficile d'anticiper les demandes des entreprises qui elles même ne peuvent dire où et dans quelle mesure elles vont avoir besoin de scolarisation. En tout état de cause, il est impossible de ne compter que sur le public des expatriés, trop volatil. Pour être viable, un établissement a besoin de 600 élèves (2 classes par niveau) dont une majorité d'élèves nationaux, étrangers tiers, français résidents ou binationaux qui assurent le fonctionnement de base et la durée des établissements.

Le déséquilibre du nombre des établissements au profit de l'Afrique et notamment de l'Afrique du Nord a des raisons historiques mais si l'on décidait de combler les trous là où ils existent on se heurterait au fait que si le réseau ne s'est pas implanté, c'est vraisemblablement que les ingrédients n'étaient pas réunis. Ainsi en Inde il n'y a pas de désir des autorités indiennes, ni de volonté forte des autorités françaises de voir s'installer des établissements d'enseignement français...

C'est cela qui rend difficile la mise en place d'une carte scolaire volontariste. Jusqu'à présent l'AEFE a été très réactive ce qui lui a permis d'accueillir ces deux dernières années 4000 élèves français supplémentaires par an, afflux d'élèves que nul ne pouvait prévoir

Aujourd'hui le problème qui se pose de façon urgente à l'AEFE est d'accueillir les élèves et donc de faire face aux besoins immobiliers. 1000 euros supplémentaires par élève seraient nécessaires pour investir et pouvoir répondre à la demande.

Depuis cinq ans, l'AEFE applique le dogme du développement autofinancé et, faute de moyens supplémentaires pour accueillir les nouveaux élèves, s'est efforcé de réduire les déficits. De nombreux indicateurs existent, mais l'AEFE a besoin d'indications de cadrage budgétaire pour affiner des prévisions d'évolution.

### **Position de la MLF**

La demande croissante de familles étrangères et le déconventionnement d'établissements de l'AEFE a fait croître le nombre des établissements MLF et leurs effectifs.

Les déconventionnements engendrent des situations difficiles en raison de la perte financière, essentiellement sur la masse salariale qu'elle fait subir aux établissements qu'ils appartiennent déjà au réseau MLF ou que la MLF ait été appelée à remplacer un comité de gestion en difficulté. La MLF demande à l'AEFE un protocole de transition qui permettrait l'octroi de subventions ou le maintien de personnels titulaires.

La MLF n'a pas non plus de plan de développement à cinq ans, mais un souci de se développer en réseau. Les établissements de la MLF sont tous autofinancés qu'ils lui soient liés par une convention d'adhésion (la MLF assure la responsabilité administrative et pédagogique ainsi que le suivi financier du "board", elle nomme les personnels de direction qui sont détachés auprès de la MLF ou de l'établissement) ; ou qu'ils soient affiliés (la MLF se comportant comme prestataire de services pédagogiques essentiellement aux États Unis).

**Monique Cerisier Ben Guiga** indique qu'il est illusoire de vouloir faire des plans de développement, l'important étant de mener à maturité les établissements qui doivent au moins arriver au collège afin de garantir une imprégnation suffisante des élèves. L'Inde est peut être le seul pays dans lequel il faudrait une politique volontariste.

**Marie-Christine Saragosse (DGCID)** estime qu'il faut répondre à la demande, mais pas à n'importe quel coût. Elle souligne que la notion d'autofinancement est devenue relative avec la gratuité pour les français, puisque c'est l'état qui paiera via les frais de scolarité. Il y a une nécessité de planification en fonction des contraintes budgétaires.

Cette dernière affirmation interpelle l'AEFE dont les instructions sont de ne pas tenir compte de la logique financière pour l'application de la prise en charge des frais de scolarité des lycéens français !

**Le représentant du ministère du budget** rappelle les contraintes pesant sur le budget de l'État, et retient que la mesure de gratuité va avoir un effet d'augmentation des coûts.

Dans le cadre de la mise en place d'un budget triennal, le ministère a besoin de projections.

Les membres de la commission rappellent que le réseau est le fruit d'un héritage, qu'il convient maintenant d'analyser afin de savoir ce que nous voulons faire. Les déconventionnements aux États Unis étaient dus à l'exigence d'égalité de traitement de la législation américaine, l'évolution du réseau Maroc est contraire à l'exigence de mixité culturelle puisque les élèves français vont dans les établissements de l'AEFE alors que les marocains sont dirigés vers la MLF. Ils insistent sur l'importance des conventions qui garantissent les rapports, les règles et les moyens et sur la nécessité de s'appuyer sur les compétences regroupées dans les APE.

Pour les syndicats, le réseau a besoin de stabilité, stabilité des statuts, stabilité de la pédagogie qui dépend des enseignants, cette stabilité n'est pas garantie lorsque les contrats des personnels passent de trois à un an voir mise en disponibilité sans garantie de durée de contrat dans les établissements affiliés de la MLF. Ils souhaitent l'adoption d'un plan de financement triennal en espérant que les contrats suivront.

Tous insistent sur la nécessité d'augmenter au plus vite le budget des bourses, ils notent que la modernisation du réseau a été financée par l'augmentation des frais de scolarité, ce qui met en difficulté les familles à revenus moyens. Les familles sont de plus en plus violentes lorsqu'elles comparent leur quotité de bourse à la gratuité accordée à certaines familles, la situation est intenable pour les fonctionnaires qui doivent gérer au quotidien la rigueur d'un barème des bourses parallèlement à une prise en charge totale pour les lycéens de terminale et de première.

Dans ce contexte déjà très inquiétant, les premiers échos de la RGPP (révision générale des politiques publiques) laissent entendre qu'il faudrait supprimer ¼ des expatriés. Outre le fait que le réseau ne pourra prétendre à l'excellence s'il ne conserve pas un nombre significatif de titulaires, cette mesure pèserait encore sur les frais de scolarité dont la directrice de l'AEFE estime qu'ils augmenteront à très court terme de plus de 30% pour faire face aux besoins immobiliers et au surcoût que représentera la prise en charge des cotisations patronales pour pensions.

Michèle BLOCH